



**CIRCULAIRE 199-18**  
**Le 13 décembre 2018**

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL**  
**Kinder Morgan Canada Limited. (KML)**  
**Dividende Spécial en espèces**

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (LA CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LE OU LES ÉMETTEURS CONCERNÉ(S) PAR CETTE TRANSACTION.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer Kinder Morgan Canada Limited (« Kinder Morgan » ou la « société ») (TSX : KML) a annoncé que ses actionnaires ont approuvé deux résolutions spéciales lors d'une assemblée extraordinaire. Aux termes de la première résolution, la société annonce une réduction du compte de capital déclaré pour les actions à droit de vote restreint d'un montant total équivalent à 1,45 milliard de dollars canadiens, et déclare un remboursement de capital de 11,40 \$ CA par action à droit de vote restreint.

Le remboursement de capital devrait être versé le 3 janvier 2019 aux actionnaires détenant des actions à droit de vote restreint inscrits à la date de clôture des registres du 14 décembre 2018. La négociation des actions à droit de vote restreint avec effets payables commencera à l'ouverture de la séance le 13 décembre 2018, alors que la négociation ex-distribution commencera le 4 janvier 2019.

Aux termes de la seconde résolution, la société annonce le regroupement des actions spéciales à droit de vote et des actions à droit de vote restreint émises et en circulation de la société à raison d'une action après regroupement par tranche de trois actions avant regroupement. La société a fixé la date de prise d'effet du regroupement d'actions au 4 janvier 2019.

La société s'attend à ce que la négociation des actions à droit de vote restreint après regroupement commence le 8 janvier 2019. Sachez qu'il y aura des séances de négociation les 4 et 7 janvier 2019, soit en période de négociation ex-distribution et avant regroupement. La société publiera un communiqué de presse en cas de modification de l'une ou l'autre de ces dates.

La Bourse et la CDCC tiendront compte du dividende spécial en ajustant les prix de levée des options Kinder Morgan Canada Limited (KML) d'un montant équivalent au dividende spécial, soit 11,40 \$ CA.

**Dividende spécial – Détails du rajustement:**

- **DATE EX-DISTRIBUTION :** 4 janvier 2019
- **DATE D'ENREGISTREMENT :** 14 décembre 2018
- **DATE DE PAIEMENT :** 3 janvier 2019

**CDCC - Détails du rajustement :**

Conformément aux modalités de rajustement énoncées à l'article A-902 des Règles de la CDCC, toutes les options sur actions de Kinder Morgan Canada Limited (KML) seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** 4 janvier 2019
- **SYMBOLE DES OPTIONS :** Inchangé
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Inchangé
- **MULTIPLICATEUR :** Inchangé
- **LIVRABLE PAR CONTRAT :** 100 actions de KML
- **LIMITES DE POSITION ET DE LEVÉE :** Les limites de position et de levée demeureront inchangées à 250 000 contrats
- **CUSIP :** Inchangé
- **PRIX DE LEVÉE:** Un rajustement de 11,40\$ CA sera fait pour toutes les séries existantes.

**Bourse de Montréal Inc. - Détails du rajustement :**

Il est important de noter qu'à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus, les ordres ouverts pour cette classe d'options **ne seront pas modifiés automatiquement** pour refléter le plan d'arrangement et devront donc **être réenregistrés** dans le Système Automatisé de Montréal (SAM) par les participants agréés.

À l'ouverture des marchés le 4 janvier 2019, les prix de levée pour les séries de KML seront ajustés tel qu'indiqué ci-dessous:

<b>Kinder Morgan Canada Limited</b>		
<b>Symbole</b>	<b>Prix de levée actuels</b>	<b>Nouveaux prix de levée après le dividende spécial</b>
KML	13,00 \$	1,60 \$
KML	14,00 \$	2,60 \$
KML	15,00 \$	3,60 \$
KML	16,00 \$	4,60 \$
KML	17,00 \$	5,60 \$
KML	18,00 \$	6,60 \$
KML	19,00 \$	7,60 \$
KML	20,00 \$	8,60 \$
KML	21,00 \$	9,60 \$
KML	22,00 \$	10,60 \$
KML	23,00 \$	11,60 \$

Le tableau ci-dessus peut ne pas refléter l'ensemble des séries cotées en raison des fluctuations du marché.

**VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.**

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Gladys Karam  
Directrice, Dérivés sur actions  
Marchés financiers